



Errata

Veillez noter que dans la publication, « Protocole de contraception du Québec – Mise à jour 2024 », des modifications mineures ont été apportées au tableau 2 (pages 38, 61, 85, 105, 130 et 156) afin d'améliorer la compréhension du lecteur.

Dans chacun des tableaux, le terme « **pré** COU » a été remplacé par « **post** COU ». Ainsi, les modifications suivantes ont été faites :

- Aux pages 38, 61, 85 et 105, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne Ne veut PAS débuter [la méthode contraceptive] immédiatement » et « Si RSNP $\leq$ 5 derniers jours », la consigne 3 a été modifiée comme suit :
 - « 3. Utiliser le condom à toutes les relations sexuelles x 7 jours après début de MCRCA (+ 5 jours **post** COU pour COU-UPA) ».
- À la page 130, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne veut débuter la CHC immédiatement » et « Si RSNP $\leq$ 5 derniers jours », la consigne 3 a été modifiée comme suit :
 - « 3. Utiliser le condom à toutes les relations sexuelles x 7 jours après début de CHC (+ 5 jours **post** COU pour COU-UPA) ».
- À la page 156, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne veut débuter la PPS immédiatement » et « Si RSNP $\leq$ 5 derniers jours », la consigne 3 a été modifiée comme suit :
 - « 3. Utiliser le condom à toutes les relations sexuelles pendant 2 jours pour la PPSn et pendant 7 jours pour la PPSd (+ 5 jours **post** COU pour COU-UPA) ».

Remarque : dans les situations décrites ci-dessus, cette consigne signifie que la personne devrait utiliser le condom à chaque relation sexuelle non protégée (RSNP) pendant 12 jours suivant la prise de la COU-UPA (5 jours après la prise de COU-UPA + 7 jours après le début de la MCRCA). Dans le cas d'un début immédiat d'une contraception régulière de type PPS à la noréthindrone (PPSn), la période suggérée pour le port du condom est plus courte, soit pendant 7 jours suivant la prise de la COU-UPA (5 jours après la prise de COU-UPA + 2 jours après le début de la PPSn). Dans tous les cas, lorsqu'une prise de COU-UPA est envisagée, il faut s'assurer qu'aucune contraception hormonale n'a été prise dans les 7 jours précédents. Advenant cette situation, la COU-UPA ne doit pas être utilisée et il convient d'offrir une COU-LNG jusqu'à 5 jours après la RSNP ou l'insertion d'un stérilet au cuivre jusqu'à 7 jours après la RSNP.

Dans les tableaux des pages 85 et 105, les modifications suivantes ont aussi été apportées :

- À la page 85, le titre du tableau 2 (« Moment de l'insertion dans les situations où l'efficacité du stérilet au cuivre n'est pas immédiate ») a été modifié comme suit :
 - « *Moment de l'insertion **du stérilet au cuivre** dans les situations où **il faut vérifier la survenue de RSNP depuis la DDM*** ».
- À la page 85, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne Ne veut PAS débiter le stérilet au cuivre immédiatement » et « Si RSNP ≤ derniers 7 jours », la consigne a été modifiée comme suit :
 - « **Si RSNP a eu lieu dans les 5 derniers jours, voir : Si RSNP ≤ 5 derniers jours.**
 - **Si RSNP a eu lieu il y a 6 ou 7 jours, voir : Si RSNP > 5 jours** ».
- À la page 85, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne Ne veut PAS débiter le stérilet au cuivre immédiatement » et « Si RSNP > 5 jours », la consigne 2 a été modifiée comme suit :
 - « 2. Utiliser le condom à toutes les relations sexuelles x 7 jours après début de MCRCA ».
- À la page 105, dans la case du tableau 2 correspondant à la situation « La personne Ne veut PAS débiter l'injection contraceptive immédiatement » et « Si RSNP > 7 jours », la consigne 2 a été modifiée comme suit :
 - « 2. Utiliser le condom à toutes les relations sexuelles x 7 jours après début de MCRCA ».

Enfin, d'autres modifications mineures ont été apportées dans le texte :

- À la page 84, section 7.6.1 (Moment de l'insertion), la phrase « L'insertion du stérilet au cuivre a une efficacité immédiate, s'il est inséré : [...] » a été modifiée comme suit :
 - « **Le stérilet au cuivre** a une efficacité immédiate, **peu importe le moment de l'insertion. S'il est inséré dans les périodes suivantes, il n'est pas nécessaire de vérifier la survenue de RSNP depuis la DDM : [...]** ».
- À la page 103, section 8.5 (Description de l'injection contraceptive), deuxième paragraphe, la phrase « Des consignes précises doivent être suivies pour faire ces injections intramusculaires : port de gants, ne pas faire le vide d'air au niveau de la seringue et utiliser la méthode d'injection en Z dans le muscle fessier antérieur (16) » a été modifiée comme suit :
 - « [...] et utiliser la *méthode* d'injection en Z dans le muscle fessier antérieur **ou le deltoïde** (16). »

Auteurs :

Hélène Arguin, conseillère scientifique
Mathieu Bélanger, M.D.